



## QUESTIONNAIRE DE REINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que la campagne des réinscriptions pour l'année scolaire 2019-20 a commencé le 15 avril 2019. L'établissement fait face d'une année à l'autre à une très forte demande d'inscription pour des places disponibles de plus en plus limitées.

Afin de pouvoir réserver les places, nous demandons aux familles de nous indiquer leur intention pour l'année scolaire 2019-2020 en remplissant le questionnaire ci-dessous qui devra nous être retourné **au plus tard le 30 juin**.

La **réservation de la place** est soumise au paiement d'un **acompte de réinscription d'un montant de 80 000 F pour le primaire, 100 000 F pour le secondaire**, et ce au plus tard le **30 juin 2019**. L'acompte est déductible de la première tranche de la scolarité. Elle n'est pas remboursée en cas de défection après le 1<sup>er</sup> septembre.

*Il est important que les délais de réinscription soient respectés afin que la place de votre enfant ne soit pas réattribuée.*

NOM ET PRENOMS DE L'ELEVE : .....

CLASSE ACTUELLE : .....

JE DESIRE REINSCRIRE MON ENFANT A COURS LUMIERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 :

OUI       NON



## QUESTIONNAIRE DE REINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que la campagne des réinscriptions pour l'année scolaire 2019-20 a commencé le 15 avril 2019. L'établissement fait face d'une année à l'autre à une très forte demande d'inscription pour des places disponibles de plus en plus limitées.

Afin de pouvoir réserver les places, nous demandons aux familles de nous indiquer leur intention pour l'année scolaire 2019-2020 en remplissant le questionnaire ci-dessous qui devra nous être retourné **au plus tard le 30 juin 2019**.

La **réservation de la place** est soumise au paiement d'un **acompte de réinscription d'un montant de 80 000 F pour le primaire, 100 000 F pour le secondaire**, et ce au plus tard le **30 juin 2019**. L'acompte est déductible de la première tranche de la scolarité. Elle n'est pas remboursée en cas de défection après le 1<sup>er</sup> septembre.

*Il est important que les délais de réinscription soient respectés afin que la place de votre enfant ne soit pas réattribuée.*

NOM ET PRENOMS DE L'ELEVE : .....

CLASSE ACTUELLE : .....

JE DESIRE REINSCRIRE MON ENFANT A COURS LUMIERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 :

OUI       NON